



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Vingt-Cinq Février,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Abstention : 1 (le maire s'étant retiré au moment du vote du CA)

Etaient présents : R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI - M. AUFFRET - JL. GIRAUD - G. BARRA, **Adjoint**
S. ALLEG - J-M. BAGNIS - S. BEURRIER - A. DUBOIS - N. DEDULLE - J. HENSELER - A. PELLEGRINO - A. RASKIN -
J. RAYNAUD - JC. SANSONI - J. TOCQUER - M. RAYNAUD - S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à C. BOUGE) - E. MENUT (pouvoir à A-M. GAUBERTI)
N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - N. BARRECA (pouvoir à JL. GIRAUD) -

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNE M14 AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la commune M14, conforme au compte de gestion du percepteur :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	3.076.788,21 €	928.843,65 €
Recettes	3.576.738,70 €	801.962,70 €

Le compte administratif 2019 fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 699.950,49 €.
- Un excédent cumulé d'investissement de : 1.189.883,25 €.

Mais un reste à réaliser en dépenses de 604.275,84 € et un reste à réaliser en recettes de 172.118,15 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion du percepteur comme indiqué ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats du compte administratif 2019 de la façon suivante :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Versement à la section d'investissement - compte R -1068	200.000,00 €
Solde d'exécution reporté - compte R - 002	499.950,49 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution reporté - compte R - 001	1.189.883,25 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE